



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 mai 2019
19 heures 00

DS/MG

N° 002434

Motion pour la
sauvegarde des
urgences du centre
hospitalier du Pays
d'Apt

Affiché le :

Le mardi 14 mai 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Cédric MAROS (5e Adjoint)

ABSENTS : Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Dans un contexte de doute sur l'avenir des services offerts par le Centre Hospitalier du Pays d'Apt, et en réaction au revirement de décision concernant le maintien de la deuxième ligne du service mobile d'urgence et réanimation, le conseil municipal de la ville d'Apt présente une motion visant à pérenniser l'organisation et les moyens actuels du Centre Hospitalier.

Considérant qu'à l'initiative de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), la maternité du centre hospitalier du Pays d'Apt a été transformée en centre périnatal de proximité, il y a deux ans ;

Considérant que les autorités sanitaires se sont dès lors engagées à maintenir les services existants en les considérant comme indispensables pour répondre aux besoins des habitants ;

Considérant qu'elles ont attribué à l'établissement des dotations financières lui permettant la présence d'un deuxième urgentiste de garde de nuit et que cette décision a été mise en œuvre en janvier 2017 ;

Considérant que ce soutien financier a permis à l'établissement de recruter les médecins urgentistes titulaires nécessaires à cette organisation ;

Considérant que nous avons appris récemment que l'ARS envisage de supprimer cette ligne de garde d'ici l'été, que cette décision est basée sur le seul souci d'économie, et que sa mise en œuvre entraînerait à la fois :

- Des conséquences financières pour un établissement dont la santé est fragile et qui travaille actuellement sur son projet d'établissement ;
- Des conséquences humaines pour le personnel qui ne pourra répondre correctement à l'accueil des 16.000 usagers annuels et pour les usagers confrontés à un service réduit ;
- Un impact évident sur la qualité des soins.

Considérant qu'il est difficilement compréhensible de dépouiller brutalement un service public pour en renforcer un autre situé à proximité ;

Considérant que les urgences sont un service fondamental pour les habitants, les visiteurs et les touristes et que la désertification médicale est contraire aux intérêts de ces populations et à la défense de leur santé ;

Considérant que le territoire a déjà perdu de nombreux services publics au cours des dernières années ;

Considérant que les habitants du bassin d'Apt dépendent directement du Centre hospitalier du Pays d'Apt et que la réduction du service des urgences est ressentie comme une sanction, non seulement par celles et ceux qui y travaillent, mais aussi par la population, les touristes, et pour tout le tissu économique local ;

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Interpelle le Ministre des Solidarités et de la Santé et le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé pour demander :

- Que soit mis fin aux revirements de décisions concernant le Centre Hospitalier du Pays d'Apt
- Que les engagements pris soient respectés ;
- Que la présence d'une deuxième urgentiste de garde soit maintenue ;
- Que les besoins réels des populations - dont le nombre est multiplié par quatre lors des longues saisons touristiques qui sont partie intégrante de la dynamique économique locale – soient pris en compte ;
- Que le principe d'équité entre les territoires soit respecté ;
- Que les besoins de santé de la Ville centre d'un territoire qui dessert de nombreux villages et villes soient pris en compte.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI